

Augustin Frigon et la Radio Nationale au Canada

Alain Canuel

Volume 19, Number 48, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800393ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800393ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

CSTHA/AHSTC

ISSN

0829-2507 (print)

1918-7750 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Canuel, A. (1995). Augustin Frigon et la Radio Nationale au Canada. *Scientia Canadensis*, 19, 29–50. <https://doi.org/10.7202/800393ar>

Article abstract

This paper traces the main steps of Augustin Frigon's career who has devoted the largest part of his life to the development of the national radiobroadcasting in Canada. The studies that he did in the United States and France as well as the positions he held at the École Polytechnique de Montréal will be used as a catalyst for his future administrative career in the radiobroadcasting sector. His nomination as member of the Royal Commission on Radiobroadcasting in 1928 (Aird Commission) is the starting point of his career. A few years later, Frigon was nominated as assistant director, and then later as director general of the Canadian Broadcasting Corporation. These two key positions allowed him to realize the initial plan proposed in the Aird report, that is to introduce new radiobroadcasting services (FM network, international service, short waves, etc.) and to play a major role during the international conferences on radio. Inevitably, such positions have brought Frigon to the fore front of the national broadcasting scene and, therefore, he found himself in the middle of the controversy on the 1942 plebiscite. The paper also underlines Frigon's role in the development of the French CBC network.

Augustin Frigon et la Radio Nationale au Canada

ALAIN CANUEL

ABSTRACT

This paper traces the main steps of Augustin Frigon's career who has devoted the largest part of his life to the development of the national radiobroadcasting in Canada. The studies that he did in the United States and France as well as the positions he held at the École Polytechnique de Montréal will be used as a catalyst for his future administrative career in the radiobroadcasting sector. His nomination as member of the Royal Commission on Radiobroadcasting in 1928 (Aird Commission) is the starting point of his career. A few years later, Frigon was nominated as assistant director, and then later as director general of the Canadian Broadcasting Corporation. These two key positions allowed him to realize the initial plan proposed in the Aird report, that is to introduce new radiobroadcasting services (FM network, international service, short waves, etc.) and to play a major role during the international conferences on radio. Inevitably, such positions have brought Frigon to the fore front of the national broadcasting scene and, therefore, he found himself in the middle of the controversy on the 1942 plebiscite. The paper also underlines Frigon's role in the development of the French CBC network.

RÉSUMÉ

Cet article retrace les principales étapes de la carrière d'Augustin Frigon qui a consacré la plus grande partie de sa vie au développement de la radio nationale au Canada. Les études qu'il a entreprises aux États-Unis et en France de même que les fonctions qu'il a occupées à l'École Polytechnique de Montréal servent de catalyseur à sa future carrière d'administrateur dans le domaine radiophonique. Sa nomination comme membre de la Commission royale sur la radiodiffusion en 1928 (Commission Aird) constitue le véritable point de départ de sa carrière. Quelques années plus tard, Frigon accède au poste de directeur adjoint, puis de directeur général de la Société Radio-Canada. Ces deux fonctions-clés lui permettront de réaliser le plan initial proposé dans le rapport de la Commission Aird, d'introduire de nouveaux services de radiodiffusion (réseau MF, service international, ondes courtes, etc.) et de jouer un rôle majeur lors des rencontres internationales sur la radio. Forcément, de telles fonctions conduiront Augustin Frigon à l'avant-plan de la scène radiophonique nationale et, dès lors, nous le retrouverons au centre d'une controverse reposant sur le plébiscite de 1942. L'article met également en relief le rôle de Frigon dans le développement du réseau français de Radio-Canada.

INTRODUCTION

L'évolution de la radio au Canada repose sur des considérations à la fois technique, économique, culturelle, sociale et politique. Cette observation laisse toutefois dans l'ombre les réalisations de certains artisans qui ont façonné, à leur manière, ce mode de communication. Grâce à Leonard Spencer et S.M. Finlayson, la première station radiophonique dite commerciale a vu le jour à Montréal en septembre 1918; Réginald Aubry Fessenden et Sir Henry Thornton, qu'historiens et biographes surnomment les "pères de la radio au Canada" ou encore Hector Charlesworth, président de la Commission canadienne de la radio (1932-1936), apparaissent comme autant de figures de proue qui, à leur manière, ont marqué l'évolution de la radio dans ce pays¹.

Le présent article retrace les événements marquants de la vie d'Augustin Frigon dont l'intérêt pour la radio canadienne n'a cessé de se manifester tout au cours de sa carrière d'enseignant, d'ingénieur, de conseiller et même de gestionnaire. Cet homme a exercé une influence prépondérante auprès des gouvernements de l'heure lorsque ceux-ci ont dû prendre des décisions importantes quant à l'orientation et à la gestion de la radio nationale. Il a successivement occupé les postes de directeur général adjoint, directeur général intérimaire et directeur général de la Société Radio-Canada (SRC) entre 1936 et 1951.

Notre analyse entend jeter un éclairage nouveau sur les débuts de la radio nationale en mettant l'accent sur les projets et les réalisations de cet homme qui a influencé, à maints égards, l'évolution technique et politique de la radio nationale. La première partie de notre analyse fait état de la formation et de la carrière universitaire d'Augustin Frigon en mettant l'accent sur les principaux événements qui l'ont conduit progressivement aux postes d'ingénieur et d'administrateur de la radio. Nous mettons également en relief le rôle prépondérant qu'a joué Frigon au sein de la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion (ci-après nommée Commission Aird) avant que ce dernier ne fasse son entrée officielle à la SRC. Dès lors, nous verrons comment Augustin Frigon a contribué à la mise en oeuvre du plan de développement de la SRC avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale, quel a été son rôle lors du plébiscite de 1942 et quels sont les gestes concrets qu'il a posés lors de son mandat comme directeur général à la SRC.

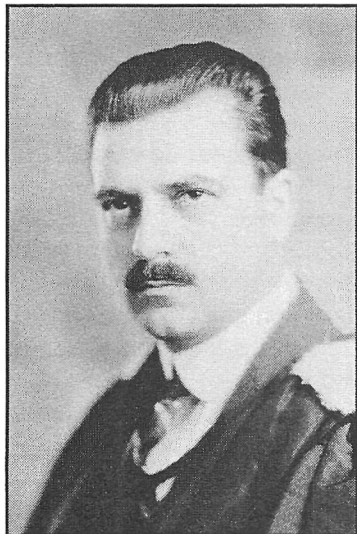
I - FORMATION ET CARRIÈRE UNIVERSITAIRE

Né à Montréal, le 6 mars 1888, Augustin Frigon entreprend ses études secondaires à l'Académie commerciale catholique de Montréal. Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Montréal en 1909, il poursuit, l'année suivante, des études spécialisées en génie électrique au Massachusetts Institute of Technology, à Boston. Au cours de sa carrière d'enseignant à l'École Polytechnique, Frigon planifie un voyage d'études à Paris pour y faire un stage d'un an dans une école d'électricité. Quelques années après, il occupe un poste à l'École Polytechnique et peut désormais se consacrer à l'enseignement et à la recherche comme professeur de génie électrique.²

En 1920, Frigon obtient un second congé de deux ans pour perfectionner ses connaissances au Laboratoire central d'électricité de Paris, institution reconnue officiellement par le gouvernement français en matière d'électricité. Pendant son stage à Paris, il reçoit la bourse Hughes de la Société française des électriciens de même qu'un octroi pour fins de recherche du Comité national des recherches de France. Au terme de son séjour, il obtient un doctorat ès sciences de la Faculté des sciences de l'Université de Paris (Sorbonne). De retour au pays, Frigon est aussitôt nommé directeur de l'École Polytechnique comme successeur d'Alfred Fyen, poste qu'il occupera jusqu'en 1935.

En 1923, alors qu'il dirige l'École Polytechnique en s'efforçant notamment de relever le niveau des cours et des travaux pratiques pour faire de cette école l'une des plus réputées au Canada, Frigon devient membre du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). Cette nomination lui permet d'entrer de plain-pied dans l'univers de la radiodiffusion canadienne. Dès sa nomination au CNRC, le président du Comité associé de la physique et de l'ingénierie, John C. McLennan, lui demande d'entreprendre une recherche sur l'interférence causée par les lignes à haute tension et la réception d'émissions de T.S.F. À ce jour, d'écrire McLennan, nous pouvons affirmer qu'il y a entre 50 000 et 100 000 postes récepteurs de radio au Canada et nous estimons qu'approximativement la moitié d'entre eux ont, à un moment ou à un autre, des problèmes d'interférence.³ La requête de McLennan permet non seulement à Frigon de démontrer ses compétences d'ingénieur, mais aussi de se faire connaître dans les milieux scientifique et technique de la radio. À preuve, Frigon deviendra membre de la première Commission royale d'enquête chargée "de connaître les conditions de la radiodiffusion au Canada et de formuler des suggestions relativement à

Figure 1
Augustin Frigon en 1923,
année où il est nommé
directeur de l'École
Polytechnique
de Montréal



l'administration, à la direction, à la surveillance et aux besoins financiers de ce service".⁴ Cette commission formée en 1928 et présidée par Sir John Aird, président de la Banque canadienne de commerce, comprend, outre Frigon, un troisième membre en la personne de Charles Bowman, rédacteur en chef du *Ottawa Citizen*.

II - LA COMMISSION AIRD

Parallèlement au spectre de l'américanisation qui, depuis les années 1920, menace constamment l'industrie canadienne de la radio, le gouvernement du Canada doit faire face à de nombreuses dissensions qui font échec au plein épanouissement d'un service répondant aux aspirations de la population canadienne. Tantôt économiques et politiques, tantôt sociales et culturelles, toutes ces oppositions gravitent au-

tour d'un choix de société : doit-on favoriser la nationalisation intégrale de la radio ou encore opter pour sa privatisation? Le débat qui s'engage entre les tenants de la radio nationale et les radiodiffuseurs privés au milieu des années 1920 risque fort de s'envenimer à cause des divergences profondes de points de vue et de la montée de nouveaux groupes de pression. Tandis que les radiodiffuseurs privés développent une stratégie fondée essentiellement sur les conditions existantes de la radio, les tenants de la radio publique s'appuient sur un sentiment d'appartenance nationale plus grand, dénué d'intention lucrative. La Commission Aird arrive donc à point nommé pour enquêter sur les conditions actuelles de la radiodiffusion au Canada et adresser ses recommandations au gouvernement de l'heure.

Seul ingénieur parmi les membres de la commission, Augustin Frigon demeure en grande partie responsable des études techniques qui ressortissent à cette enquête. Après avoir étudié sur place des régimes de radiodiffusion aux États-Unis et dans six autres pays

d'Europe et avoir tenu des séances publiques dans vingt-cinq villes canadiennes, la Commission Aird dépose, en septembre 1929, son rapport. Ce rapport indique un besoin pressant de créer une chaîne de radiodiffusion entièrement canadienne qui serait supervisée par un organisme fédéral indépendant, lequel disposerait "de tous les pouvoirs et de l'autorité dont jouit l'entreprise privée ainsi que des statuts et des devoirs correspondant à ceux d'un service public".⁵ Pour réaliser ce projet d'envergure, la commission propose, entre autres, d'établir une chaîne nationale de sept stations très puissantes, réparties dans tout le pays et complétées par des stations supplémentaires plus petites. Elle suggère également d'exproprier certaines stations privées et d'en fermer d'autres. Malgré l'effort méritoire de ce rapport, la crise économique de 1929 aura vite fait de polariser l'attention des politiciens vers des préoccupations plus pressantes et l'institution d'un comité parlementaire chargé de l'étudier n'aboutira que trois ans plus tard.⁶

Même si le rapport ne reçoit aucune suite immédiate, les recommandations de la Commission Aird marqueront profondément l'évolution de la radio au Canada par l'unanimité qui se dégage autour du concept de l'identité canadienne de la radio, de son importance comme instrument de culture et comme "facteur d'épanouissement du sentiment national". Qui plus est, le principe fondamental qui vise à établir une chaîne de stations très puissantes à travers le pays deviendra la pierre angulaire de la mise en oeuvre du plan de rayonnement de la SRC. Les suites du rapport qui s'inscrivent dans une conjoncture économique défavorable rendent limitées les apparitions publiques des commissaires. Pour sa part, Augustin Frigon se fait discrètement l'écho du rapport en prononçant, le 31 octobre 1929, une conférence à l'Institut des ingénieurs du Canada de Montréal. D'entrée de jeu, il précise à son auditoire qu'il ne s'attardera pas aux questions techniques discutées dans le rapport, mais bien à "l'étude de la radio à partir de son organisation et de sa programmation, en d'autres termes, à la politique de la radio".⁷ Ce point de vue que nous pouvons aisément associer à ses fonctions de directeur de l'École Polytechnique et de directeur général de l'enseignement technique au Québec traduit également une prise de conscience du contexte politique dans lequel s'inscrit la radio canadienne. L'essentiel du discours de Frigon portant sur le rapport entre le développement technique et le caractère distinct de la radio au Canada témoigne de la nécessité de préserver cette technologie contre toute tentative d'appropriation

américaine et de favoriser une programmation qui corresponde essentiellement à l'identité canadienne.

D'ores et déjà, Frigon affirme sa position sur l'échiquier national en défendant le principe d'une radio d'État et d'un service public, position que ne tarderont pas à s'approprier Graham Spry et Alan Plaunt, instigateurs de la Ligue canadienne de la radio (LCR), fondée en octobre 1930 à Ottawa. Appuyés par des personnalités aussi influentes que Sir John Aird et Augustin Frigon, les deux chefs de file de la LCR se font les véritables promoteurs de la nationalisation de la radio et les architectes de la structure législative adoptée en 1932. En l'espace de quelques mois, ces derniers réussissent à galvaniser nombre d'autorités gouvernementales, différents organismes sociaux de même que certains hommes d'affaires canadiens jusqu'ici peu enclins à la cause nationale de la radio.⁸ Toutefois, l'influence de Frigon ne se limite pas qu'à la LCR. Son témoignage devant le Comité spécial de la radiodiffusion (1932) met en évidence une vision de la radio nationale dont l'apport des provinces au niveau de la programmation constitue une force majeure. On se souviendra que Frigon avait défendu avec conviction la participation des provinces et que sa position avait fait l'objet d'un compromis entre lui et Bowman lors de la rédaction du rapport de la Commission Aird.⁹ Cette approche qui sous-tend la reconnaissance du droit des provinces en matière d'éducation, et conséquemment du contenu des émissions (puisque d'aucuns conçoivent la radio nationale comme un instrument d'éducation) permet de concilier les spécificités et les besoins des provinces tout en favorisant une identité nationale.

Ce que le rapport Aird ne mentionne pas cependant et qui deviendra rapidement un brandon de discorde au cours de l'existence même de la Commission canadienne de la radiodiffusion (CCR), c'est la déficience des émissions en français destinées au tiers de la population canadienne.¹⁰ Frigon qui, durant toutes ces années, fut membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal (1929-1935), du Comité catholique de l'Instruction publique de la province de Québec et de l'Institut scientifique franco-canadien (1926-1952), savait pertinemment qu'il devrait promouvoir et même défendre au besoin les intérêts des francophones dans le projet d'une radio nationale. Outre les compétences qu'exige sa nomination comme membre de la Commission Aird, le principe même de la représentation des deux peuples fondateurs, qui se doit d'être respecté dans la composition de tels comités (pensons également à sa nomination au CNRC), incite particulièrement les représentants de la minorité francophone à devenir des

ambassadeurs de la langue et de la culture françaises au Canada. L'auteure Mary Vipond prétend à juste titre que "Frigon fut très utile pour expliquer les aspects techniques aux autres commissaires; de plus, et cela est inévitable, sa principale préoccupation fut la protection des intérêts culturels spécifiques du Canada français (plus spécifiquement, ceux de la province de Québec) dans la formulation d'une politique nationale de la radio".¹¹ Cette assertion ne présente en fait qu'une demi-vérité. En situant la proposition initiale de Frigon (participation des provinces au niveau de la programmation) dans son contexte réel, c'est-à-dire en faisant appel à la participation des neuf provinces (Terre-Neuve se joindra au Canada en 1949), cette "protection des intérêts culturels" fait appel à un équilibre des forces entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les provinces canadiennes— et non seulement le Québec— sont ainsi appelées à participer à l'élaboration d'une programmation nationale selon leurs propres spécificité qu'elles soient d'ordre régional, culturel, linguistique ou autre et à assurer un contrôle du budget et de l'administration des stations sur leur territoire respectif pour autant que cette surveillance soit conforme aux politiques établies par l'organisme fédéral proposé (en l'occurrence, la Compagnie canadienne de la radiodiffusion).¹² En outre, mentionnons que le Québec et le Nouveau-Brunswick avaient adressé une requête à la Commission Aird à l'effet que la régie de la radio pouvait être tenue pour une attribution provinciale aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Avant qu'un jugement sur cette question ne soit rendu par le Conseil privé de Londres en faveur du gouvernement fédéral (9 février 1932), ce dernier devra faire preuve de prudence s'il ne veut pas s'aliéner les provinces dans l'élaboration d'un projet national où celles-ci pourraient jouer un rôle prépondérant : la Commission, d'écrire Charles Bowman, insiste sur l'importance d'établir un contrôle provincial qui satisfasse les conditions d'une radio éducative.¹³ Une fois le litige réglé entre les provinces et le gouvernement fédéral sur la régie de la radiodiffusion, l'attention du Comité parlementaire spécial de 1932, chargé d'étudier le rapport Aird, se concentrera presque exclusivement sur les intérêts nationaux. Pour l'heure, la centralisation des pouvoirs en matière de radiodiffusion a tendance à gommer toute préoccupation relevant des particularismes régionaux. Dans l'histoire du Canada, écrit Michel Filion, le concept de l'unité nationale s'accorde mal avec les diversités régionales ou culturelles. La loi de 1932 sur la radiodiffusion en est un exemple parmi d'autres.¹⁴

III – LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Conformément aux dispositions de la Loi sur la radiodiffusion, la SRC devient, le 2 novembre 1936, l'organisme responsable de l'exploitation et de l'administration de la radio nationale au Canada. Leonard W. Brockington est nommé président, Gladstone Murray, directeur général et Augustin Frigon, directeur général adjoint. À l'instar des deux autres nominations, celle de Frigon ne suscite pratiquement que des éloges et beaucoup d'optimisme. Sa réputation d'homme intègre et surtout ses compétences en matière de radiodiffusion comme ingénieur et comme membre de la Commission Aird lui valent la confiance des gens du milieu. Quelques-uns estiment toutefois que cette nomination reflète "l'écho bilingue qui semble inévitable même si un Canadien anglais est nommé à un poste fédéral".¹⁵ Ces propos irritants témoignent, encore une fois, de résidus de la CCR et surtout de l'acharnement de certains groupes ou individus à poursuivre leur croisade contre le "fait français". Les événements de 1934 qui entourent la démission du vice-président de la CCR, Thomas Maher, demeurent à fleur de mémoire et c'est pourquoi certains journalistes s'interrogent sur le bien-fondé de la nomination de Frigon.¹⁶ Dès lors, il n'est pas étonnant de constater que la SRC envisage l'établissement d'un double réseau (anglais et français) avant même qu'elle n'entreprenne deux études jugées essentielles à la réalisation de son plan de développement, dont l'une porte sur les conditions de réception et la portée des émetteurs au pays et l'autre sur les ressources artistiques du Canada et les émissions étrangères disponibles. La raison d'être d'un réseau national bicéphale ressortit, en grande partie, aux pressions exercées par des organismes, groupes ou individus qui considèrent, entre autres, que le français sur les ondes ne doit pas outrepasser les frontières du Québec. Même si la population francophone du pays obtient l'assurance du président Brockington qu'un double réseau sera créé et que les émissions françaises ne seront pas confinées au Québec, il faudra compter davantage sur des personnalités influentes comme Frigon pour que le réseau français prenne son véritable envol et sur des événements ponctuels, tels la Conférence de La Havane et la Seconde Guerre mondiale pour qu'il tende vers une pleine maturité¹⁷.

Un an après la création de la SRC, le réseau national français demeure presque inexistant, puisqu'il y a insuffisance de stations au Québec et pénurie de stations francophones dans le reste du Canada. Au Québec seulement, le nombre de stations représente le tiers de celles de l'Ontario et les dépenses consacrées au développe-

ment de la radio à Montréal sont deux fois et demie inférieures à celles de Toronto. Pour corriger cette situation et surtout faire du Québec le foyer principal de la radio nationale d'expression française, la SRC décide de confier à Montréal la responsabilité d'un des deux grands secteurs opérationnels, à savoir le développement technique. Quant à l'autre secteur que représente la programmation nationale, Toronto en assure la responsabilité. Ottawa qui s'occupe de l'administration générale demeure le centre de prise de décisions.

Peu après sa nomination au poste de directeur général adjoint, Augustin Frigon concentre ses activités à Montréal pour superviser le développement du réseau français tout en demeurant responsable, à l'échelle nationale, des politiques en matière d'ingénierie. L'étude technique de la SRC, entreprise au tout début de sa création, conclut que la Société d'État doit mieux répartir le rayonnement de la radio et surtout mieux desservir les deux grands centres stratégiques de la radiodiffusion que sont Montréal et Toronto. C'était là reprendre en tout point la recommandation que Frigon avait exprimée à la Commission Aird, qui prévoyait l'installation de stations à haute puissance à travers le pays.¹⁸ La SRC fait donc construire, conformément à la première étape de son plan de rayonnement, deux stations de 50 000 watts dont l'une à Montréal (CBF-français) et l'autre à Toronto (CBL-anglais). Montréal devient ainsi le noyau du réseau québécois à partir duquel se greffent les stations CRCS-Chicoutimi, CBV-Québec, CJBR-Rimouski et CHNC-New Carlisle. D'autres stations complémentaires viendront s'ajouter au réseau québécois pour diffuser des émissions de langue française dans toutes les régions du Québec.

L'urgente nécessité de répondre aux besoins du Québec ne règle pas pour autant le problème de la radiodiffusion française à l'échelle nationale. Les provinces des Maritimes et particulièrement celles des Prairies rappellent à la Société d'État les promesses de son président, Leonard Brockington, qui claironnait à la population francophone du pays la mise sur pied d'un second réseau et des émissions en français. En septembre 1938, Gladstone Murray et Augustin Frigon annoncent officiellement que la SRC va construire deux émetteurs de 50 000 watts dont l'un dans les Maritimes (CBA-Sackville) et l'autre en Saskatchewan (CBK-Watrous), ce dernier pouvant rayonner du Lac Supérieur aux Rocheuses. D'abord réjouis par la nouvelle, les porte-parole francophones des Prairies font rapidement connaître leur déception face à l'utilisation de la nouvelle station : "six mois après son entrée en ondes, CBK pré-

sente à ses auditeurs une programmation presque exclusivement en langue anglaise".¹⁹ Augustin Frigon, responsable du réseau français à l'échelle nationale, est appelé à rendre des comptes sur les récentes réalisations de la SRC. Au début des années 1940, un échange de lettres entre Frigon et l'abbé Maurice Baudoux, qui se porte à la défense des francophones de la Saskatchewan, révèle les difficultés inhérentes à la mise sur pied d'un réseau bicéphale. Frigon écrit : "nous avons un bien grand pays et cela présente à certains moments, des inconvénients très sérieux. Par exemple, le coût de transporter les programmes de la province de Québec à travers le Canada en double, relayés par notre réseau national serait absolument prohibitif".²⁰ Dans les provinces des Maritimes, la situation n'est guère plus encourageante. Bien que la majorité de la population francophone soit concentrée au Nouveau-Brunswick et que le puissant émetteur à ondes courtes rejoigne les minorités francophones de ces provinces, la programmation du réseau correspond, tout au plus, à quelques heures de français par semaine²¹. La Seconde Guerre mondiale qui, manifestement, influence l'évolution de la radio au niveau de la programmation et de l'innovation technologique incitera la Société d'État à multiplier ses efforts pour répondre aux revendications des minorités francophones hors Québec : "entre 1940 et 1945, la SRC cherche à offrir des programmes en français aux Canadiens français de l'Ouest afin de les intéresser aux efforts de la guerre".²² Qui plus est, Radio-Canada met de l'avant sa politique de décentralisation de la réalisation des émissions et de l'administration du réseau en cinq régions principales (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Québec et Maritimes), ce qui incitera certaines minorités francophones hors Québec à développer leur propre programmation régionale pour combler l'horaire des émissions en provenance du réseau national.

IV - LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA SRC

La construction de stations à haute puissance à travers le Canada accentue le problème de l'interférence à l'échelle du continent. Le contentieux sur la question des interférences, qui a fait l'objet de deux conférences (Conférence de Washington, 1927 et Conférence de Madrid, 1932), refait surface et cette situation risque fort de faire avorter, à long terme, le plan de rayonnement de la SRC si les pays concernés n'arrivent pas à une entente définitive. Conscient du danger qui menace la Société d'État, Augustin Frigon prépare un

dossier étoffé sur la question des interférences afin que la SRC puisse entreprendre, par l'entremise du ministre des Transports, les démarches nécessaires pour réunir les gouvernements de 16 pays d'Amérique dont le Canada, les États-Unis, le Mexique et Cuba, en vue d'en arriver à une entente définitive. La Conférence internationale a lieu à La Havane, en novembre 1937, et l'accord conclu entre les pays prévoit six longueurs d'ondes libres pour le Canada en plus d'autres fréquences limitées ou partagées.²³ La détermination de Frigon dans ce dossier permet non seulement à la Société d'État de poursuivre son plan de développement conformément aux dispositions de l'accord, mais aussi de s'affirmer au plan des relations internationales et de promouvoir auprès du gouvernement fédéral la nécessité pour le Canada de posséder un service polyglotte de diffusion internationale.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le développement de la radio nationale s'accélère. La réalisation de projets ne fait que s'accroître à mesure que les innovations technologiques et les opportunités de développer une plus grande expertise en matière d'ingénierie se multiplient. En décembre 1939, la SRC organise avec le concours de British Broadcasting Corporation un service d'émissions bilatéral à l'intention des troupes canadiennes cantonnées en Grande-Bretagne et en Algérie. Les services techniques dont Frigon a la responsabilité innovent, une fois de plus, en concevant un équipement mobile destiné aux reportages. Quatre cars blindés spécialement conçus pour la guerre et dotés d'équipements portatifs pour les reportages du front sont expédiés Outre-Atlantique, dès 1940. Le savoir-faire technique de la Société ne s'arrête pas là : le 1er janvier 1941, Radio-Canada inaugure son propre service de nouvelles et à l'automne de la même année, plus de 20% de la programmation nationale est consacrée à l'information. Lors du deuxième conflit mondial, la Société prête également son concours aux Alliés. Elle envoie notamment, en Afrique Équatoriale française, des ingénieurs qualifiés afin d'aider les Forces Françaises Libres à établir une puissante station à ondes courtes. Un projet d'envergure favorisant le rayonnement de la SRC au niveau international se concrétise également au cours de cette période : la diffusion internationale sur ondes courtes.

Le projet de diffusion sur ondes courtes n'est pas nouveau. Lors de la réunion du Bureau des gouverneurs, tenue en mai 1937 à Regina, Gladstone Murray envisageait la possibilité de construire à Verchères, près de Montréal, un poste très puissant à ondes courtes pour la retransmission d'émissions françaises à l'échelle du pays.

Six ans plus tard, Augustin Frigon présente devant le Comité spécial de la radiodiffusion un plan de développement spécifiant que "le Canada compte parmi les pays qui accusent un retard notable au niveau du développement des ondes courtes".²⁴ Il précise, en outre, que le pays a perdu deux ou trois fréquences à cause de leur nonutilisation malgré le fait qu'elles aient été garanties par l'accord de l'Union Internationale de Radiodiffusion à Berne. Le 18 septembre 1942, un arrêté ministériel autorise la création du Service International de Radio-Canada. D'abord exploité sur une base expérimentale, le service, inauguré officiellement le 25 février 1945, diffuse plus de 50 heures/semaine des émissions en français, en anglais, en allemand et en tchèque. Cinq ans plus tard, il retransmet des émissions en plus de 15 langues différentes pour atteindre les auditeurs de tout l'Europe, de l'Amérique latine, des Antilles, de l'Afrique et de l'Australasie.

À plusieurs reprises, Frigon a dû défendre certains projets techniques en plaidant la cause de la SRC. Il a constamment cherché à contextualiser ses propos en faisant état des conséquences possibles qui pourraient résulter de retards indus ou de tergiversations politiques. Ses connaissances et son expertise en matière d'ingénierie ont permis, plus d'une fois, de justifier le bien-fondé de projets techniques ou d'infrastructure et de solliciter l'appui du gouvernement.²⁵ La fonction d'assistant directeur général qu'il occupe de 1936 à 1942 et, a fortiori, celle de directeur général de 1943 à 1951 ne se limitent pas qu'au développement technique du réseau. Comme administrateur, Frigon doit aussi se prononcer sur des questions épineuses et défendre la position de la SRC, le cas échéant.

V – SOCIÉTÉ RADIO-CANADA : NEUTRALITÉ OU INGÉRENCE POLITIQUE?

Si la Seconde Guerre mondiale favorise le développement technique de la SRC, elle provoque, en retour, une remise en question de la Société d'État, qui se veut non partisane et dont le mandat lui permet de demeurer à l'abri du favoritisme et de l'ingérence politique dans son administration générale. La gouvernement de Mackenzie King, qui se fait reprocher par l'opposition de ne pas contribuer suffisamment à l'effort de guerre, décide de tenir un plébiscite pour consulter la population canadienne sur sa participation à la guerre. Les souvenirs amers du premier conflit mondial reviennent hanter le gouvernement et, encore une fois, la conscription devient une pomme de discorde. Les opposants de la conscrip-

tion, représentés en majorité par la Ligue pour la défense du Canada, entendent faire valoir leur point de vue sur les ondes nationales au même titre que les partisans en faveur de l'enrôlement militaire.

Dans une lettre datée du 13 février 1942, André Laurendeau, secrétaire de la Ligue, demande à Augustin Frigon si la SRC a l'intention de donner aux partisans du NON une chance égale d'être entendus et de faire valoir leur point de vue sur les ondes. Frigon répond à la requête de Laurendeau (16 février 1942) en précisant que la SRC a offert gratuitement du temps d'antenne à tous les partis reconnus et ce, d'après une formule qui a été arrêtée il y aura bientôt trois ans. À cet égard, il ajoute que la SRC s'est montrée sur ce point d'une neutralité absolue.²⁶ La réplique de Laurendeau ne tarde pas et sa lettre du 18 février 1942 remet en question certains aspects de la politique de la Société d'État :

Dans un plébiscite [...] il ne s'agit pas de porter tel ou tel parti au pouvoir, mais de connaître l'opinion du peuple canadien sur telle ou telle question [...] Par conséquent, au cours d'un plébiscite, les partis politiques n'ont aucun droit à un traitement de faveur [...] La radio d'État a donc une ligne de conduite toute tracée : éclairer le peuple sur les raisons qui militent en faveur d'un OUI et sur celles qui militent en faveur d'un NON. Dans ce but, elle doit s'adresser aux groupements importants en mesure d'éclairer les esprits sur l'une et l'autre opinion et attribuer aux partisans du NON un nombre d'heures égal à celui qu'elle accordera aux partisans du OUI.²⁷

Officiellement, la réponse de Frigon sur la politique de la SRC demeure sensiblement la même que celle du 16 février et ne laisse que peu d'espoirs à la Ligue pour que celle-ci puisse s'exprimer sur les ondes nationales. Officieusement toutefois, Frigon s'empresse d'adresser une note de service à son supérieur immédiat, Gladstone Murray, pour l'informer des intentions de la Ligue. Il reconnaît que la position de la SRC doit être équitable et que la Société a le devoir de respecter l'opinion contraire : "Étant donné les conditions actuelles au Québec, je crois que nous ne pouvons permettre au présent gouvernement et autres partis de faire valoir un côté de la question et refuser aux autres de faire valoir l'autre côté de la question. Quoique nous fassions, nous devons trouver un moyen pour que les partisans du NON puissent être entendus sur nos réseaux, du moins dans la province de Québec".²⁸

Face à une situation aussi délicate où interviennent des intérêts nationaux divergents, la décision de la SRC de permettre uniquement aux représentants de partis politiques reconnus de se faire

entendre sur les ondes sera lourde de conséquences. Radio-Canada fait valoir sa neutralité en précisant que la politique mise en place en période d'élection s'applique dans les circonstances actuelles.²⁹ La Société d'État aura du mal à rétablir son image de neutralité et les effets de cette décision laisseront leurs marques bien longtemps après³⁰. La réputation de Frigon sera, elle aussi, quelque peu ternie et toute intervention de sa part sur des sujets à caractère politique prêterait désormais le flanc à la critique. Qui plus est, l'opposition du Bureau des gouverneurs à la nomination de Frigon au poste de Directeur général de la SRC s'appuie sur des raisons qui témoignent encore des tensions sociales et que les membres du Bureau exacerbent volontiers pour discréditer Frigon et nourrir la rancune à l'endroit des Canadiens français. À cet égard, deux raisons évoquées à l'unanimité par les membres du Bureau demeurent particulièrement significatives :

(b) Dr. Frigon a été responsable à part entière du réseau canadien français et par sa très grande spécialisation dans ce domaine, il ne peut être sensible aux demandes et aux besoins des autres parties du Canada;

(d) En cette période pour le moins particulière, des sentiments raciaux se sont manifestés au Canada et, selon l'opinion de la majorité du Bureau, la nomination d'un Canadien français à titre de Directeur général pourrait stimuler dangereusement le sentiment anti-français qui s'est développé.³¹

VI – LA PÉRIODE D'APRÈS-GUERRE (1945–1952)

Pour Radio-Canada, le deuxième après-guerre demeure une période à la fois stimulante et de remise en question. Stimulante, parce que l'on développe certains projets auxquels on avait dû surseoir à cause de la guerre et que de nouvelles techniques naissent de cette guerre (réseau international sur ondes courtes, radiodiffusion en fréquence modulée, etc.). Stimulante aussi, parce que la nomination de A. Davidson Dunton comme premier président salarié à plein temps du Bureau des gouverneurs va, espère-t-on, affirmer la position de la Société au sein du système de la radiodiffusion canadienne. En premier lieu, Dunton et son équipe s'attaquent au développement du service et de son rayonnement à l'échelle nationale en recouvrant notamment des canaux occupés par trois grandes stations privées et en réassignant des fréquences à d'autres stations en vertu des dispositions de l'accord de La Havane. Le recouvrement des canaux devient le prélude à un autre conflit

entre la Société d'État et l'Association des radiodiffuseurs canadiens (ARC). Se croyant lésée, l'ARC remet en question les pouvoirs de Radio-Canada et déplore que la Société "soit à la fois concurrente et régisseur, qu'elle puisse intenter des poursuites et servir en même temps comme jury et juge".³² Débattu lors des audiences du Comité parlementaire de la radiodiffusion (1947), le rôle de Radio-Canada vis-à-vis de ses concurrents du secteur privé est réexaminé, deux ans plus tard, par la Commission royale d'enquête sur les arts, lettres et sciences du Canada qui a pour mandat de mener une vaste enquête sur un certain nombre d'organismes et d'activités culturelles. Plus particulièrement, celle-ci doit examiner "les principes sur lesquels le programme du Canada [doit] être fondé, dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision".³³

Dans ce contexte de projets nouveaux et de remise en question, le rôle d'Augustin Frigon à titre de directeur général (1943-1951) invite à la prudence. Dès le début de son nouveau mandat, des courants d'opposition manifestent ouvertement leur antipathie envers tout projet de station française dans l'Ouest cependant que le ressentiment lié au plébiscite de 1942 continue d'attiser l'ardeur de l'opinion publique anglophone. Au moment où le Québec et les francophones du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta participent conjointement à une campagne de financement pour venir en aide à la radio française dans l'Ouest, le Bureau des gouverneurs autorise la création du réseau Dominion afin de permettre un deuxième choix d'émissions de langue anglaise. Si, comme le prétend Rossel Vien, nous pouvons "penser que l'octroi d'une licence, en 1945, pour une nouvelle station anglaise à Winnipeg (CJOB) qui ouvrit peu avant CKSB [station entièrement française] contribu[e] à apaiser certaines animosités"³⁴, ne pouvons-nous présumer que la création du réseau Dominion contribue à atténuer la controverse du français sur les ondes nationales? Dans ces circonstances, Augustin Frigon doit agir avec circonspection à la fois pour gagner la confiance des membres du Bureau des gouverneurs qui se sont opposés à sa nomination, trouver une juste équilibre pour satisfaire les attentes des francophones hors Québec et ne pas froisser les susceptibilités de certains esprits obtus qui refusent tout compromis sur la création d'une station française dans l'Ouest.³⁵

Les nombreuses démarches entreprises auprès du gouvernement fédéral et du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada par différents organismes francophones du pays (Société Saint-Jean-Baptiste, Comité permanent de la survivance française, Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, Association ca-

nadienne-française de l'Alberta, etc.) de même que les levées de fonds à l'échelle nationale servant à la création d'une station entièrement francophone dans les Prairies constituent un appui important à la cause nationale du français sur les ondes³⁶. Ceux qui ont identifié Augustin Frigon comme le "protecteur des intérêts culturels spécifiques du Canada français" devront désormais poursuivre leur lutte tous azimuts, compte tenu de la mobilisation des organismes francophones qui poursuivent leur croisade de la radio française. N'étant plus officiellement en charge du réseau français (Jean-Marie Beaudet devient le nouveau directeur de ce réseau, en 1946), Frigon peut désormais consacrer plus de temps au développement de grands projets techniques (notamment, le réseau MFet, le service de radio international) et de l'infrastructure des réseaux existants.

Après 1945, Radio-Canada procède à la troisième étape de son plan de rayonnement national : elle établit des stations à haute puissance, augmente la portée des émetteurs de stations existantes et dote certaines provinces de stations-relais pour améliorer son service national. L'un des grands défis de Frigon au cours de cette période est d'assurer l'expansion de la Société en intégrant de nouvelles unités de service radiophoniques. À Montréal, par exemple, les installations pour la programmation et les services opérationnels demeurent déficientes : dans certains studios et bureaux du service national (réseau français et anglais), situés dans différents édifices, la Société doit dorénavant assurer la mise en place du nouveau service international de même que la diffusion sur ondes courtes et en fréquence modulée. Devant de telles contraintes d'espace et de disparité de locaux, Frigon doit convaincre le Parlement de débloquer les fonds nécessaires pour la mise en place d'une infrastructure adéquate et proposer un plan d'immobilisation qui puisse combler à la fois les besoins immédiats et répondre aux projets de développement de la Société. En outre, l'avènement de la télévision en 1952 nécessite la création de centres nationaux de production et d'émetteurs additionnels à Montréal et à Toronto. Les devis, que Frigon cautionne afin de répondre aux nécessités opérationnelles et concentrer toutes les activités radiophoniques et télévisuelles sous un même toit, notamment à Montréal, doivent nécessairement rencontrer la capacité financière de la radio d'État. Par exemple, l'achat de l'hôtel Ford à Montréal dont le but est de centraliser la production et les services connexes propres à la radio-diffusion repose sur un tel équilibre. Aux dires mêmes de Frigon, il en aurait coûté un à deux millions de dollars de plus au gouverne-

ment si ce dernier avait acheté un terrain et construit un édifice possédant la même surface et les mêmes installations.³⁷

Au moment où la SRC se prépare à mettre en place un régime de financement pour favoriser l'aménagement d'un service de télévision et rendre adéquates les installations radiophoniques, Augustin Frigon se voit dans l'obligation de démissionner de son poste de directeur général pour des raisons de santé. En décembre 1951, il est nommé directeur de la planification et de la recherche dont le but manifeste est d'alléger ses tâches. Sept mois s'écouleront avant qu'Augustin Frigon ne décède, le 9 juillet 1952, à l'âge de 64 ans. Sa longue carrière dans le domaine de la radio nationale lui méritera le titre de "père du système de la radio nationale au Canada". Selon la revue *Canadian Broadcaster*, "personne ne peut nier que la SRC est un obélisque permanent à la mémoire d'un homme qui l'a façonné de ses propres mains..."³⁸

CONCLUSION

Notre observation en début d'analyse sur les réalisations de certains artisans qui ont façonné, à leur manière, la radio au Canada prend ici toute sa signification. Au plan technique, Augustin Frigon a certes joué un rôle prépondérant dans le développement de la radio au Canada. Mais plus encore, il a contribué à l'essor de la radio nationale canadienne en lui donnant la place qui lui revenait, et ce, malgré les oppositions les plus diverses de l'ARC, de certains individus, groupes ou organismes. L'influence d'Augustin Frigon se situe bien au-delà de la période que nous avons consacrée à cette étude. Qu'il suffise de mentionner la Commission Massey (1949) et la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision (dite Commission Fowler, 1955) qui se sont inspirées des principes fondamentaux de la Commission Aird en ce qui a trait au développement technique, à la réglementation, à la surveillance et à la réalisation d'émissions par un organisme public ou encore, le rayonnement de la SRC à l'échelle internationale grâce à son service de diffusion polyglotte. L'empreinte d'Augustin Frigon, d'affirmer le président du Bureau des gouverneurs, A. Davidson Dunton, demeure celle d'un homme qui "a fait preuve d'une grande compétence, de beaucoup d'énergie et d'une dévotion sans relâche pour servir le public canadien".³⁹

Par son engagement et son influence, Augustin Frigon a cristallisé, peut-être plus que tout autre directeur général de la SRC, la radio publique en favorisant d'une part, le développement d'un réseau

qui puisse permettre à une plus grande majorité de Canadiens d'avoir accès à ce service public, notamment les populations des régions éloignées, et d'autre part, en centralisant certains services techniques sous un même toit afin d'améliorer la qualité de transmission et de production des émissions à caractère national et international.

NOTES

- 1 À propos de Leonard Spencer et S.M. Fynlayson, voir : Montigny, B. (1979), *Les débuts de la radio à Montréal et le poste CKAC*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, pp. 16 et suiv.; à propos de R. Aubry Fessenden, voir : Raby, O. (1970), *Radio's first voice – The story of Reginald Fessenden*, Toronto : MacMillan; à propos de Sir Henry Thornton, voir : D'Arcy, M. (1935), *The tragedy of Sir Henry Thornton*, Toronto : MacMillan; à propos de Hector Charlesworth, voir : Charlesworth, H. (1937), *I'm telling you*, Toronto : MacMillan.
- 2 Sur la carrière d'Augustin Frigon à l'École Polytechnique de Montréal, voir l'ouvrage suivant : Gagnon, R. (1991), *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal, 1873–1990. La montée des ingénieurs francophones*, Montréal : Boréal.
- 3 Archives de l'École Polytechnique (Montréal), Document 329–300–11 (19), lettre de John C. McLennan à Augustin Frigon, 23 janvier 1924.
- 4 Canada, Ministère de la Marine (1928–29), *Rapport de la Commission royale sur la radiodiffusion*. Ottawa : F.A. Acland, p. 5 (ci-après nommé Rapport Aird).
- 5 Charbonneau, A. (Septembre 1964), *La radiodiffusion au Canada, depuis ses origines jusqu'à nos jours*. Institut canadien d'éducation des adultes, Cahier d'information et de documentation, # 16–17, Montréal : Institut d'éducation aux adultes, p.24.
- 6 Outre l'effondrement des marchés boursiers et de l'économie canadienne, le Premier ministre, Mackenzie King, se voit obligé de dissoudre son gouvernement et de déclencher des élections fédérales (28 juillet 1930). David Ellis rapporte que "la création d'un système national de radiodiffusion se trouvait confié à un gouvernement provisoire qui allait devoir faire face à une crise économique sans précédent. In : Ellis, D. (1979), *La radiodiffusion canadienne : objectifs et réalités, 1928–1968*, Hull : Centre d'édition du gouvernement du Canada, p. 4.
- 7 Frigon, A. (Septembre 1929), The organization of radio broadcasting in Canada, *Revue trimestrielle canadienne*, Vol. 60, pp. 395–411.
- 8 Pour une description complète de la LCR et de l'appui qu'elle a reçu, voir les références suivantes : Archives nationales du Canada (ci-après nommées ANC), *Thomas James Allard Papers*, MG30, D304, Vol. 6, Dossier 16, Document C-18 "The Canadian Radio League"; Vol. 19, Dossier 97, "Evidence of public support : Canadian Radio League for a national broadcasting system"; Weir, A.E. (1965), *The struggle for national broadcasting in Canada*, Montreal/Toronto : Canadian Publishers, pp. 117–137; Nolan, M. (1986), *Foundations. Alan Plaunt and the early days of the CBC*, Toronto : CBC Enterprises; O'Brien, J.E. (1981), *A history of the Canadian Radio League, 1930–1936*, Thesis, University of Southern California.
- 9 ANC, *Charles Bowman Papers*, MG30, D-79; ANC, *Royal Commission on Radio Broadcasting*, RG33, Document 14, Vol. 3 "Letters sent by Secretary", et spécialement la lettre de Charles Bowman adressée à John Aird (21 août 1929). À propos du témoignage de Frigon devant le Comité de

- 1932, voir : Canada, House of Commons. (1932), Special Committee on radio broadcasting (1932), *Minutes of proceedings and evidence*, Ottawa : F.A. Acland, pp. 67–69 (ci-après nommé SCRB)
- 10 Canuel, A. (1996), La radio publique d'expression française au Canada, 1932–1939 (soumis pour publication).
 - 11 Vipond, M. (1992), *Listening in : the first decade of Canadian broadcasting, 1922–1932*, Montreal/Kingston : McGill/Queen's University Press, p. 211.
 - 12 ANC, Charles Bowman Papers, *op. cit.* "Provincial Commission on radio broadcasting".
 - 13 Ibid., "Royal Commission on radio broadcasting- Report by Charles Bowman"; *Rapport Aird*, p. 7.
 - 14 Fillion, M. (1994), *Radiodiffusion et société distincte : des origines de la radio jusqu'à la Révolution tranquille au Québec*, Laval : Éditions du Méridien, pp. 33–34.
 - 15 *Evening Telegram* (4 September 1936), "Special aptitude required to direct broadcasting", p. 6.
 - 16 Concernant la démission de Maher et l'orientation de la CCR vers une double structure radiophonique nationale, voir : Canuel, A., *op. cit.*
 - 17 *Le Devoir* (5 novembre 1936), "L'actualité : Radio-Canada", p. 1. Le journaliste du *Devoir* mentionne également les noms de René Morin (président de la SRC, 1940–1944) et de l'abbé Alexandre Vachon comme personnalités influentes. À l'instar de la Commission Massey, force nous est de reconnaître que le réseau français a toujours été déficient par rapport au réseau anglais. Voir : Massey, V. (1951), *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada*, Ottawa : Imprimeur du Roi, chapitre 18, article 71, p. 346 (ci-après nommée Commission Massey).
 - 18 SCRB (1939), pp. 5 et suiv.; voir également *Commission Massey*, p. 35.
 - 19 Gareau, L. (1990), *Le défi de la radio française en Saskatchewan*, Régina : La Société historique de la Saskatchewan, pp. 24–25.
 - 20 Archives de la Saskatchewan (Régina), Document RG-128, dossier 23(a), lettre d'Augustin Frigon à Maurice Baudoux, 12 janvier 1940.
 - 21 Archives du Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, *Fonds Clément Cormier*, # 177, 686, lettre de Clément Cormier à Radio-Canada, 17 mars 1943; lettre de Léopold Houlé à Clément Cormier, 17 décembre 1944.
 - 22 Gareau, *op. cit.* p. 30; voir également : Archives nationales du Québec (Chicoutimi), *Fonds CBJ-Bulletin de nouvelles – Correspondance 1943*, "Activités du réseau français, re : Effort de guerre". Note de service d'Omer Renaud à J.A. Dupont, L. Houlé, M. Valiquette, V. Fortin et G. Arthur, Montréal, 10 juin 1943.
 - 23 Canada, Ministère des Transports (1939), *Accord régional de radiodiffusion de l'Amérique du Nord : signé à la Havane le 13 décembre 1937. Instrument de ratification du Canada déposé à la Havane le 22 décembre 1938*, Ottawa : Imprimeur de la Reine; Canada, Ministère des Transports (1939), *Arrangement interaméricain de radiocommunications : signé à la Havane le 13 décembre 1937. Avis d'approbation du Canada déposé le 22 décembre 1938*, Ottawa : Imprimeur de la Reine; Canada, House of Com-

mons, *Debates*, Sessional Papers, Vol. IV, pp.20-21 (ci-après nommés *Debates*); *SCRB* (1942), pp. 367-369; *SCRB* (1946), pp. 158-159, 213-214; *SCRB* (1947), pp. 58 et suiv. À cause du deuxième conflit mondial, l'accord ne sera ratifié qu'en mars 1941. L'accord prévoit, en outre, que les stations destinées à utiliser les fréquences assignées devront être en cours d'aménagement dès 1949.

24 *SCRB* (1942), p. 304.

25 À titre d'exemple, le Premier ministre King indique dans une courte lettre adressée à Gladstone Murray qu'il est heureux de recommander à son Cabinet la création d'une station à ondes courtes. Voir : ANC, WL. *Mackenzie King Papers*, MG26 J1, Vol. 330, # 282106, lettre de Mackenzie King à Gladstone Murray, 22 septembre 1942.

26 Canada, *Debates*, July 4, 1944, pp. 4514-15; *Le Devoir* (21 mars 1942), "De qui se moquerait-on?", pp. 1-2.

27 Mackenzie King Papers, *op. cit.*, # 262096-97, lettre d'Augustin Frigon à André Laurendeau, 18 février 1942. La réponse de Frigon à Laurendeau (24 février 1942) apparaît au # 262098 de la présente référence.

28 *Ibid.*, # 262093, lettre d'Augustin Frigon à Gladstone Murray, 24 février 1942. Dans son ouvrage intitulé *La crise de la conscription, 1942* (Montréal : Édition du Jour), André Laurendeau consacre le chapitre 18 "Une partialité absolue" (pp.104-108) à sa correspondance avec Frigon sur le plébiscite. Il affirme, avec raison, que même si Frigon maintient sa position, on le sent ébranlé, lorsqu'il écrit : "Étant donné l'importance du plébiscite et les conditions particulières de la campagne qui se fera sur cette question, il est fort possible qu'une interprétation spéciale de nos règlements soit donnée par notre administration" (p.106) (extrait de la lettre de Frigon à Laurendeau, 24 février 1942).

29 À cet égard, voir le libellé de la lettre d'André Laurendeau à Augustin Frigon (8 avril 1942) et celui de Mackenzie King à Liguori Lacombe (13 avril 1942), extraits des références respectives suivantes : Canada, Chambre des Communes, Débats, 4 juillet 1944, pp. 4687-88 (ci-après nommés *Débats*); *Débats*, 17 juin 1942, p.3534.

30 Parmi les références citées, certaines font état de critiques concernant la SRC, d'autres de la controverse de l'émission "Of Things to Come", sorte de table-ronde organisée par la SRC et l'Association canadienne de l'éducation des adultes. Voir : *Debates*, February 25, 1944, p. 901; *SCRB* (1944), pp. 10-11; *The Gazette* (February 27, 1945), "Political suppression", p. 8; *MacLean's* (June 1, 1944), "Static on the CBC" pp. 16, 55-59.

31 Mackenzie King Papers, *op. cit.*, Vol. 345, # 296981, "New Appointments" (c.f. note infrapaginale # 15).

32 Commission Massey, *op. cit.* p. 330; Canada, *Débats*, 31 mars 1950, p. 1512.

33 *Ibid.*, p. xv.

34 Vien, R., *op. cit.*, p. 94; sur les événements qui entourent la création de la station CKSB, voir d'Eschambault, abbé Antoine, Radio-Saint-Boniface, *Vie Française*, Vol. 1, No.1, pp. 163-169; Gosselin, P.-É. (1967), La radio française dans l'Ouest canadien, In : *Le Conseil de la vie française*, Québec : Ferland, pp. 61-72.

- 35 Sur l'opposition dans l'ouest, voir : Weir, H.L., *Edmonton Bulletin* (March 23, 1945), "CBC errs in countenancing French radio stations", p. 6; *Winnipeg Free Press* (March 20, 1945), "Language preservation is aim of New French Radio Stations", p. 3; Baudoux, M. (1945), *Problème des minorités : texte de la conférence prononcée par Mgr. M. Baudoux, Ph.D. au Cercle universitaire, le 4 mai 1945*, Montréal : Radio-Ouest-Française, p. 7; SCRB (1934), lettre de madame T. Jackson à Buchanan, p. 98.
- 36 À titre indicatif, nous présentons quelques références qui entérinent notre propos : Archives de l'Université Laval, *Fonds Adrien Pouliot*, # P168, 4,2, lettre de Maurice Baudoux à Adrien Pouliot, 2 juin, 1944; lettre de L.O. Beauchemin à Adrien Pouliot (s.d.); lettre de J.M. Rodrigue à Adrien Pouliot, 11 janvier 1945.
- 37 SCRB (1951), pp. 463-64. Malgré de telles économies, les revenus de Radio-Canada générés par le droit de permis et la réclame publicitaire demeurent insuffisants. À la suite des recommandations du rapport Massey (1949), le gouvernement décidera d'abolir le droit de permis sur les récepteurs (fixé à 2.50 \$) et imposera une taxe d'accise de 15 p.cent sur les récepteurs-radio, les téléviseurs et les pièces de rechange. De plus, la Société pourra puiser aux fonds de ses recettes commerciales et recevoir, sur une base quinquennale, des subventions statutaires fixes.
- 38 *Canadian Broadcaster* (July 16, 1952), "Served national radio quarter century - He fathered the CBC", pp. 1,5.
- 39 *Montreal Star* (July 10, 1952), "Dr. A. Frigon, CBC Executive dies suddenly at age of 64", p. 3.

BIOGRAPHICAL NOTE

Alain Canuel est agent responsable du comité d'histoire au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il a récemment publié un article sur les télécommunications nationales en Argentine et un autre sur la radio au Saguenay. Il enseigne à titre de chargé de cours à l'UQAM (bacc. STS) et à l'Université d'Ottawa (département d'histoire).